

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Secrétariat de l'Assemblée

Carnet de bord

10 avril 2006

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le lundi 10 avril 2006 à Strasbourg, sous la présidence de M. René van der Linden, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **2^{ème} Partie de la Session ordinaire de 2006 (Strasbourg, 10-13 avril 2006) :**

i. Demandes de débat selon la procédure d'urgence :

a. « *Halte à la traite des femmes à la veille de la Coupe du Monde de la FIFA* » : a confirmé ses recommandations à l'Assemblée de tenir ce débat selon la procédure d'urgence et de renvoyer cette question à la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour rapport ;

b. « *Election présidentielle truquée du 19 mars 2006 et ses suites au Bélarus* » : a recommandé à l'Assemblée de tenir ce débat selon la procédure d'urgence et de transmettre cette question à la Commission des questions politiques pour rapport ;

ii. a mis à jour le projet de calendrier ;

iii. a proposé de limiter le temps de la parole le lundi 10 avril, l'après-midi du mardi 11 avril et le jeudi 13 avril à 4 minutes ; et dans la matinée du mardi 11 avril à 3 minutes excepté pour les présidents de groupes politiques et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qui disposeront de 4 minutes ;

iv. a autorisé la Sous-commission ad hoc sur le Proche-Orient à se réunir exceptionnellement en même temps que la session plénière le lundi 10 avril 2006, de 18h00 à 19h30 ;

v. a proposé d'ajouter un point sur la 116^{ème} Session du Comité des Ministres au projet d'ordre du jour du Comité Mixte qui se tiendra le mercredi 12 avril 2006 à 18h30 ;

vi. Election d'un juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme au titre du Liechtenstein : a pris note que la Commission ad hoc sur l'élection des juges à la Cour Européenne des Droits de l'Homme ne s'entretiendrait avec les candidats que dans l'après-midi du lundi 10 avril (à 13h30) et est convenu de procéder à une consultation des membres du Bureau sur cette question.

- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (27 janvier 2006 – 10 avril 2006)** : a approuvé le Rapport d'activité de l'Assemblée et de la Commission Permanente couvrant la période du 27 janvier au 10 avril 2006 ;

- **Suivi du débat d'actualité sur le thème de « la liberté d'expression et le respect des croyances religieuses » (Commission Permanente, Paris, 17 mars 2006)**:

i. a proposé de transmettre cette question à la Commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport ;

ii. est convenu de tenir le débat sur cette question lors de la partie de session de juin 2006 et d'inviter M. Zapatero, Premier Ministre espagnol, et M. Erdogan, Premier Ministre turc, à s'adresser à l'Assemblée à cette occasion ;

- **Priorités de l'Assemblée pour 2006**: a approuvé les priorités de l'Assemblée pour 2006 sur la base du document figurant en annexe ;

- **Budget du Conseil de l'Europe en 2007**: a pris note du document préparé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les « Priorités pour 2007 – Conséquences budgétaires » et a soutenu la première option qui y figure ;

- **Observation d'élections** :

i. **Elections législatives en Ukraine (26 mars 2006)** : a approuvé le rapport de la commission ad hoc qui a observé ces élections ;

ii. **Répétition partielle des élections législatives en Azerbaïdjan (13 mai 2006)** :

a. a pris note de la lettre du Ministère des Affaires Etrangères de l'Azerbaïdjan, informant que la répétition partielle des élections se tiendrait le 13 mai 2006 et invitant le Conseil de l'Europe à les observer ;

b. a décidé de réduire le nombre de membres de la commission ad hoc qui observera ces élections à 20 (7 SOC, 6 PPE/DC, 3 ADLE, 3 GDE, 1 GUE, selon le système D'Hondt) ;

iii. **Référendum en République du Monténégro (Serbie-Monténégro) (21 mai 2006)** :

a. a pris note de la lettre du Président du Parlement de la République du Monténégro, informant que le référendum se tiendrait le 21 mai 2006 et invitant le Conseil de l'Europe à l'observer ;

b. a constitué une commission ad hoc afin d'observer ce référendum composée de 20 membres (7 SOC, 6 PPE/DC, 3 ADLE, 3 GDE, 1 GUE, selon le système D'Hondt) ;

iv. **Elections législatives en «ex-République Yougoslave de Macédoine » (été 2006)** :

a. est convenu d'observer ces élections sous réserve d'une invitation formelle ;

b. a constitué une commission ad hoc afin d'observer ces élections composée de 20 membres (7 SOC, 6 PPE/DC, 3 ADLE, 3 GDE, 1 GUE, selon le système D'Hondt) ;

- v. *Election présidentielle et législatives au Mexique (2 juillet 2006) :*
- a. a pris note de la lettre du Président de l'Institut fédéral des élections mexicain invitant l'Assemblée à observer ces élections ;
- b. est convenu d'observer ces élections ;
- **Communications:** a pris note des communications du Président, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe ainsi que du Secrétaire Général de l'Assemblée;
 - **Date et lieu des prochaines réunions :** a décidé de tenir les réunions suivantes:
 - . Strasbourg, jeudi 13 avril 2006 à la fin de la partie de session (à approximativement 15h30) ;
 - . Moscou, lundi 29 mai 2006 à 8h30.

Kjell Torbiörn/Alexandra Alléon

-
- cc. Secrétaire Général de l'Assemblée
 Secrétariat de l'Assemblée
 Secrétaires des Délégations Nationales et Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée
 Observateurs de l'Assemblée
 Directeurs Généraux
 Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
 Secrétaire du Comité des Ministres
 Directeur de la Communication
 Représentations Permanentes du Conseil de l'Europe



AS/Inf (2006) 5
10 avril 2006

Priorités de l'Assemblée pour l'année 2006

telles qu'adoptées par le Bureau de l'Assemblée le 10 avril 2006

A. Introduction

1. Dans son premier discours devant l'Assemblée, en janvier 2005, suite à son élection, le Président a déclaré que l'une de ses priorités était de veiller à ce que tous les travaux de l'Assemblée, notamment ses rapports et ses débats, contribuent au « cœur des activités » du Conseil de l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme, la primauté du droit, la diversité culturelle et la cohésion sociale. Il a indiqué qu'il était important de parvenir à une plus grande cohérence dans les travaux de l'Assemblée afin que ses recommandations et résolutions rencontrent un plus grand écho dans les Etats membres et que la crédibilité et la visibilité de l'Assemblée en soient renforcées. Ces questions ont été discutées au Bureau au cours de l'année 2005 et il a été décidé de demander à chaque commission d'examiner ses priorités pour 2006 et d'en informer le Bureau avant la fin de l'année 2005.

2. Le Président a alors adressé une lettre, en date du 13 octobre 2005, aux Présidents des commissions de l'Assemblée manifestant le souhait que chaque commission détermine les questions qu'elle considère comme prioritaires pour l'année 2006 en s'appuyant sur son programme de travail et en tenant compte des nouveaux problèmes et enjeux dans ses domaines de compétences. Il ne ressortait bien entendu pas d'une telle demande d'empêcher les commissions de traiter de questions imprévues et imprévisibles dans le cadre de débats d'urgence.

3. Suite à une discussion au sein des commissions, tous les Présidents de commission ont fait parvenir leurs réponses au Président avant la fin de l'année 2005 (cf. doc AS/Bur (2005) 05). Une première discussion a eu lieu lors de la réunion du Bureau du 9 janvier 2006 au cours de laquelle il a été demandé au Secrétariat de préparer une analyse détaillée de ces réponses (cf. doc AS/Bur (2006) 15 rév.).

4. De manière générale, les commissions ont fait savoir qu'elles s'étaient basées sur leurs mandats et leurs activités en cours afin d'établir leurs priorités. La plupart d'entre elles ont toutefois souligné que leurs propositions n'étaient pas exhaustives et que, conformément à leur mandat, elles se réservaient une capacité d'initiative leur permettant de traiter d'autres sujets en fonction de l'actualité. Certaines ont également

estimé qu'il était difficile de fixer des priorités uniquement pour 2006 et ont établi leurs priorités pour 2006 et 2007. Le Bureau a marqué son accord avec tous ces points.

5. Il convient de rappeler que, suite à l'adoption par l'Assemblée, en juin 2005, de sa Recommandation 1712 (2005) sur le « *suivi du Troisième Sommet* », le Bureau a invité les commissions à étudier les décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans leurs domaines de compétence respectifs, à reconsidérer leurs programmes de travail pour les mettre en harmonie avec les priorités du Sommet, et à proposer à l'Assemblée des moyens concrets de contribuer à leur mise en œuvre.

6. A la lecture des sujets prioritaires formulés par les commissions, il en est ressorti que celles-ci avaient largement tenu compte de l'invitation formulée par le Bureau. En effet, la majeure partie des sujets peut s'articuler autour des cinq tâches principales de l'Organisation fixées par le Plan d'action du Troisième Sommet. Ces tâches sont les suivantes : promouvoir les valeurs fondamentales communes : droits de l'homme, Etat de droit et démocratie ; renforcer la sécurité des citoyens européens ; construire une Europe plus humaine et plus inclusive ; développer la coopération avec les autres organisations et institutions internationales et européennes ; et mettre en œuvre le Plan d'action – un Conseil de l'Europe transparent et efficace.

7. Ces tâches principales ont été utilisées comme critère de classification des priorités de l'Assemblée. Sur la base du document AS/Bur (2006) 15 rév, le Président a ensuite demandé au Secrétariat de faire des propositions pour établir une liste d'une dizaine de priorités de l'Assemblée pour l'année 2006. (cf. doc AS/Bur (2006) 26).

8. Au cours de leurs réunions, tenues de janvier à mars 2006, toutes les commissions de l'Assemblée ont inscrit à leur ordre du jour un point sur les priorités. Suite aux discussions au sein des commissions, elles ont fait parvenir au Président des amendements concrets aux priorités inscrites dans le document AS/Bur (2006) 26. Le Secrétariat a ensuite regroupé tous les amendements et a établi le document AS/Bur (2006) 26 rév qui a été discuté à la réunion du Bureau du 16 mars 2006. Lors de cette réunion, le Secrétariat a été chargé de rédiger ce nouveau mémorandum pour la réunion du Bureau du 10 avril 2006 en vue de prendre une décision sur cette question.

9. Ce document consolidé présente dans sa partie B les priorités de l'Assemblée pour 2006. Elles tiennent largement compte des amendements proposés par les commissions.

10. Il convient de souligner que les priorités de l'Assemblée pour 2006 doivent être conçues comme des lignes directrices dans les travaux des commissions mais qu'elles ne limitent nullement leur capacité d'initiative.

11. Le Bureau est donc invité à établir formellement les priorités de l'Assemblée pour l'année 2006 à partir des propositions figurant dans la partie B du présent document.

B. Priorités de l'Assemblée pour 2006

I. Promouvoir les valeurs fondamentales communes : droits de l'homme, Etat de droit et démocratie

- . Renforcer et développer la protection des droits de l'homme en étroite association avec la société civile
- . Consolider la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit dans les Etats membres (stabilité démocratique, liberté d'expression et d'information, combat contre la corruption et le crime organisé, lutte contre la discrimination, renforcement de la démocratie locale et régionale)
- . Renforcer la protection des droits des groupes vulnérables, y compris des minorités nationales et d'autres minorités, des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées
- . Assurer le respect des obligations et des engagements souscrits par les Etats membres
- . Renforcer le rôle du Conseil de l'Europe en tant que forum de dialogue politique dans et entre les Etats membres
- . Promouvoir les valeurs européennes fondamentales dans les régions voisines

II. Renforcer la sécurité des citoyens européens

- . Répondre à des menaces communes aux Européens (terrorisme ; trafic d'êtres humains, violence à l'égard des femmes et des enfants ...)
- . Contribuer à la prévention et au règlement pacifique des conflits et des crises menaçant la sécurité des Européens
- . Promouvoir le développement durable (climat, eau, énergie, pollution...)

III. Construire une Europe plus humaine et plus inclusive

- . Garantir la cohésion sociale et la santé publique
- . Développer le dialogue interculturel et inter-religieux, protéger la diversité culturelle et renforcer la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance
- . Promouvoir l'éducation pour la citoyenneté démocratique en Europe
- . Contribuer à la gestion des flux migratoires

IV. Développer la coopération avec les autres organisations et institutions internationales et européennes

- . Développer les relations avec l'Union européenne, l'OSCE, l'OCDE, les Nations Unies et ses agences spécialisées

V. Mise en œuvre du Plan d'action – un Conseil de l'Europe transparent et efficace

- . Redéfinir les relations interinstitutionnelles

C. Conclusions

12. Une fois les priorités arrêtées, les commissions pourront trouver dans chacun des sujets retenus et, compte tenu de leur mandat, des questions spécifiques qui, sous réserve de renvoi par le Bureau donneront lieu à des rapports.

13. Enfin, l'établissement de ces priorités doit permettre au Bureau de mieux s'acquitter de sa tâche principale, qui est de coordonner les activités de l'Assemblée et de ses commissions (article 12, Règlement de l'Assemblée), et en particulier de fixer le calendrier pour la présentation des rapports lors des parties de session, de regrouper les rapports éventuellement par thèmes, d'inviter des personnalités, suffisamment à l'avance, pour participer à des débats et d'établir des lignes directrices pour les nouveaux renvois en commission.